

Exercice 2004 - SEM de la Citadelle - Rapport d'activité de la délégation de service public et rapport des administrateurs au Conseil Municipal

Mme SCHIRRER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La délégation de service public relative à la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur du site. La SEM de la Citadelle est titulaire pour 10 ans du contrat de délégation en date du 27 juin 1994, contrat prolongé jusqu'au 31 décembre 2004.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en 2004 en prévision du renouvellement de la délégation de service public du site de la Citadelle. La SEM Citadelle a été retenue et un contrat a été signé en décembre 2004 pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte. En application de ces dispositions, Mmes FELLMANN, SCHIRRER, CHAUVET, CASENOVE et MM. MARIOT, DAHOUI, LIME, DUMONT, JOSSE, LAMBERT ont été consultés au préalable sur ces éléments, tirés du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 30 juin 2005.

Ce rapport annuel 2004 sur l'activité déléguée vous est présenté.

A - Analyse de l'activité du service délégué

La deuxième phase de la stratégie de développement du site de la Citadelle engagée depuis 1998, s'est poursuivie en 2004 :

1) Les travaux et aménagements

Les travaux de la troisième phase de restructuration du jardin zoologique ont été achevés en juin 2004. Avec l'aménagement du secteur des oiseaux, l'année 2004 marque l'aboutissement d'une vaste phase de transformation du jardin zoologique de la Citadelle débutée en 1998. Pour cette troisième phase, la Ville a repris à son compte la totalité des travaux.

L'informatisation de la billetterie et de la réservation qui était en projet depuis de nombreuses années a été réalisée en fin d'année 2004. Grâce à ce nouvel outil, la SEM Citadelle peut mieux connaître sa clientèle et ainsi mieux cibler les actions de communication.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle librairie au Front Royal en face de l'actuelle boutique ont commencé.

Un nouvel espace restauration a été créé dans le zoo fin 2004. Il sera opérationnel dès le printemps 2005. Il devrait permettre de mieux satisfaire la clientèle lors des journées de forte affluence.

Le renouvellement de matériels informatiques, la réalisation d'un stand de présentation de la Citadelle pour les salons et foires et la réalisation de panneaux muséographiques pour le Musée de la Résistance et de la Déportation ont également été réalisés en 2004.

2) Les animations et expositions temporaires

La première édition du nouveau rendez-vous estival la «Nuit Nomade» a rencontré un grand succès populaire : l'Opéra-Théâtre et la SEM Citadelle se sont associés pour proposer un événement artistique dont la musique serait le fil rouge. Ce spectacle a réuni 1 575 spectateurs.

La première édition des «Lumières Vivantes» (spectacle conçu comme une déambulation au travers de l'histoire de Besançon et de sa Citadelle) a réuni 1 188 spectateurs pour les 10 et 17 juillet, les séances des 11 et 18 juillet ont dû être annulées en raison des intempéries.

Les «Nuits de la Citadelle» ont été pour la septième année consécutive l'un des rendez-vous phares de la saison estivale (la «nuit» débute en plein air par un spectacle équestre et se termine par la projection d'un film sur écran géant). Ces trois nuits ont vu la participation de 2 380 spectateurs.

Jean-Louis THOUARD, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Besançon est illustrateur professionnel et créateur de l'affiche des Nuits de la Citadelle. Au cours d'une exposition, l'artiste a présenté notamment des planches originales de son premier album «bestiaire fantastique de Franche-Comté» publié en 1998.

Les jeux de la Comté ont proposé aux visiteurs des activités de démonstration et d'initiation dans différents domaines : jeux de rôle, jeux d'ambiance, jeux de figurines, peinture et modélisme, jeux grandeur nature.

Les animations scientifiques de l'été au zoo ont attiré cette année encore, de nombreux visiteurs.

La SEM a soutenu les musées lors de l'organisation d'une exposition «pas si bêtes !» Les musées ont présenté les aspects oubliés de l'Histoire et de la Science. Cette exposition a permis de sensibiliser les publics aux collections des musées par une approche originale et ludique en introduisant des effets multimédias.

3) La communication

La majeure partie des moyens a été concentrée sur la poursuite de la promotion du jardin zoologique de la Citadelle en direction des individuels (et prioritairement des familles) et des professionnels et des groupes (diffusion de 300 000 dépliant, campagnes d'affichage, opérations boîtes aux lettres, plans d'accueil, encarts publicitaires en régions Franche-Comté, Alsace, Bourgogne et Suisse).

Les actions réalisées ont également concerné les relations presse, les foires et salons, le démarchage (mailing) en direction des établissements scolaires et centres de loisirs du Grand Est, les brochures professionnelles et le partenariat avec différents réseaux (Ginko, France Bleu, Est Républicain...).

4) L'accueil

Le dispositif navette gratuite / parking payant a été mis en place du 4 juillet au 29 août : 73 579 voyageurs/navette en 2004 contre 54 953 en 2003 (+ 34 %) et 13 951 voitures/parking payant en 2004 contre 12 748 en 2003 (+ 9,5 %). Des bus gratuits ont été mis en place pour les Nuits de la Citadelle (1 783 passagers en 2004 contre 3 495 en 2003). Ces différentes navettes ont été financées par la CAGB. La possibilité pour les groupes d'accéder en Petit Train Touristique jusqu'au Front Royal a été maintenue.

L'accueil traditionnel (téléphone, billetterie) est complété par le site Internet, mis à jour régulièrement en deux langues (français et anglais).

Le projet de signalétique pour les mal voyants et les non voyants s'est achevé par l'installation de plaques muséographiques qui ont été posées dans le nouveau jardin zoologique en juin 2004. Cette réalisation fait partie des actions visant à améliorer en permanence la sécurité, l'hygiène et l'accessibilité du site en concertation avec les organismes concernés.

5) Les services commerciaux

L'activité restauration (self-service Front St-Etienne, brasserie Front de Secours, point de vente Cour des Cadets et le kiosque près de la p'tite ferme) a connu une progression (403 K€ contre 394,5 K€ en 2003 : soit + 2,2 %) malgré une fréquentation du site équivalente à celle de 2003.

La boutique-librairie a augmenté légèrement son chiffre d'affaires de 1 % (à 206,2 K€).

6) La fréquentation

La **fréquentation payante hors compensation**, en progression de 0,63 %, s'établit à 227 969 entrées (226 551 en 2003). Parmi celles-ci :

- 16,9 % seulement concernent des visiteurs en groupes (17,3 % en 2003)
- progression de 14,6 % du nombre des abonnements (1 406 contre 1 227 en 2003)
- légère baisse (- 0,86 %) du nombre d'entrées des abonnés comptabilisées (12 794 contre 12 905 en 2003). Cela représente 5,6 % des entrées payantes.

La **fréquentation totale** est en légère diminution sur 2003 (- 0,2 %) et s'établit à 275 751 contre 276 169 en 2003 (- 0,7 % sur 2002). Elle se décompose comme suit :

- entrées payantes : 227 959
- entrées compensées : 13 592 (dont 9 290 pour 3 jours gratuits),
- entrées gratuites : 34 190.

On note également une progression des entrées dans les différents musées.

7) Le personnel

En 2004, le personnel de la SEM a été stable et représente 25,5 équivalents temps plein contre 25,4 en 2003 (base 35 H/semaine).

Des actions de formation ont été menées tant pour les permanents que pour les saisonniers et l'accord d'intéressement des salariés aux résultats au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs a été maintenu en 2004.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Comptes de bilan

* le fonds de roulement au 31 décembre 2004 ressort à 236 K€, il représente 9,9 % des charges, soit environ 35 jours de fonctionnement.

* la trésorerie réelle ressort au 31 décembre 2004 à 601 K€, ce qui représente 31,6 % du chiffre d'affaires (elle était de 754 K€ en 2003, soit 40,3 % du chiffre d'affaires).

* les valeurs mobilières de placement augmentent légèrement (+ 31 K€).

La SEM dispose ainsi de capacités financières lui permettant d'assumer sur un exercice une éventuelle conjoncture touristique défavorable.

Comptes d'exploitation

1) Le résultat d'exploitation (retraité des quotes-parts des subventions d'investissement versées par la Ville) est en régression : + 5 K€, contre + 75,4 K€ en 2003.

* **les produits d'exploitation restent stables** : + 1 %, soit + 22,7 K€ avec une légère augmentation du chiffre d'affaires (+ 1,6 %, soit + 29 K€ = augmentation du tarif adulte de juin à septembre 2004), et une diminution des subventions (- 10,6 %).

* les subventions ne représentent plus que 2,1 % des produits et financent essentiellement les animations.

* **les charges d'exploitation sont en augmentation de 4,5 %** : essentiellement les charges externes (+ 13,3 %, soit + 117 K€), les charges de personnel augmentant de 3,5 %. Les dotations aux amortissements sont par contre en diminution de 3,6 %, soit - 16 K€. Hors dotations aux amortissements, **les charges augmentent de 6,5 %**.

2) Le résultat d'exercice est à zéro et en régression par rapport à 2003 (+ 51,6 K€).

La capacité d'autofinancement 2004 de la SEM s'élève à 173 228 € en diminution sur 2003 : 231 654 €).

La SEM versera à la Ville une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires HT, dans la limite de son équilibre financier, soit un montant de 27 418 € HT.

Le produit de cette redevance, conformément à la convention de gestion, a été affecté par la Ville à des dépenses de conservation ou de valorisation du patrimoine muséographique de la Citadelle.

C - Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire, précédé d'une Assemblée Générale Extraordinaire, a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

«M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, on n'est pas trop bon, non plus, sur le dossier de la SEM. J'ai adopté ce rapport parce que d'une part on l'a étudié avec Mme SCHIRRER, la présidente et d'autre part il est conforme à ce que l'on a vécu sur l'activité globale. Ce rapport 2004 montre, Monsieur le Maire, des résultats mitigés, à la fois positifs et négatifs. On note tous que la fréquentation payante est en augmentation légère, la fréquentation totale baisse légèrement, la trésorerie réelle est en diminution par rapport à 2003, résultats d'exploitation en baisse, charges d'exploitation en hausse, résultats d'exercice égal à 0. Ça, c'est 2004. Mais nous avons depuis peu les résultats, provisoires certes, fin septembre, de 2005. Nous les avons étudiés l'autre soir et ils ne sont pas bons : fréquentation en baisse, produits en baisse, charges de personnel en hausse, charges extérieures en hausse, impôts et taxes en hausse, globalement le résultat général ne sera pas, lui, supérieur à celui que l'on a connu en 2004. Dans l'opposition Monsieur le Maire, et Mme SCHIRRER peut le reconnaître, à chaque conseil nous apportons avec les collègues des propositions nouvelles et elles sont intéressantes mais à force de les dire et de ne rien voir venir, nous sommes à la fois déçus et désespérés. Alors je voudrais là encore, non pas faire un effet d'annonce Monsieur le Maire, mais une proposition parce que c'est important, ça rejoint un petit peu ce qu'on a vu tout à l'heure sur le camping de Chalezeule.

En priorité, je crois qu'il faut déjà accueillir M. ARBEY, le nouveau Directeur de la SEM, l'accueillir c'est-à-dire l'aider et lui faire toutes les propositions possibles et imaginables chaque fois qu'on le voit, qu'on lui serre la main, on peut lui dire voilà une proposition nouvelle pour la SEM. Monsieur le Maire, vous l'avez dit à plusieurs reprises, il faut, je crois, renforcer le réseau avec les sites de Besançon et de l'agglomération, c'est une priorité. J'ai dit, et je le répète encore une fois, n'y a-t-il pas sur le plan tarifaire des disproportions ou des différences très fortes entre la SEM Citadelle et les autres prix pratiqués sur Besançon et aussi sur Nancray, je pose la question mais je demande à voir un jour...

M. LE MAIRE : Dans quel sens ?

M. Bernard LAMBERT : Voir si les prix pratiqués à la Citadelle ne sont pas discriminatoires, ne sont pas trop lourds par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs.

M. LE MAIRE : A titre d'exemple, à Nancray c'est le même prix, donc c'est pour cela que je pose la question, c'est le même prix à 30 centimes d'euros près, tu aurais pu te renseigner avant quand même.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je pose la question. Ensuite connaître bien sûr le bilan des autres activités sur le Musée des Beaux-Arts, sur le Musée du Temps pour que l'on puisse avoir une idée précise sur le fonctionnement des sites qui, quelque part sont un peu concurrents avec ce que l'on fait à la Citadelle. Et vous l'avez dit à la soirée du Moniteur, activer bien sûr le passeport comme vous l'avez suggéré, et là-dessus je vous rejoins. Nous avons précisé tout à l'heure que la communication sur le camping de Chalezeule sera forte ; il faut aussi pour la Citadelle donner une communication forte, et une suggestion : pourquoi n'aurions-nous pas sur la table pour le prochain Conseil Monsieur le Maire cette belle plaquette de la SEM Citadelle pour que là aussi les Conseillers Municipaux et les collègues puissent savoir ce qui existe et qu'ils y viennent. Et puis quand on lit le rapport, je suis un peu surpris de voir...

M. LE MAIRE : Quand on est Conseiller Municipal, il n'y a pas besoin de donner une plaquette pour qu'on sache que la Citadelle existe.

M. Bernard LAMBERT : Qu'ils viennent la voir. Quand je lis le rapport, je vois que l'accueil traditionnel est complété par le site Internet en deux langues : français, anglais. Pourquoi pas l'allemand ? Quand on regarde les nuitées sur le camping de Chalezeule, on s'aperçoit que l'Allemagne est en deuxième position derrière la fréquentation française. Il faudrait donc faire sur le site Internet une troisième langue : français, anglais et allemand. Et enfin, j'ai visité, certainement comme vous, le salon de l'habitat, où j'ai vu dans un couloir des peintres et des artistes franc-comtois qui exposaient. Ne pourrions-nous pas parce que ça peut aussi dépasser l'activité de la SEM, créer et ouvrir une journée particulière pour les artistes et les peintres franc-comtois sur la Citadelle et faire pour eux une journée d'exposition, afin que les Bisontins qui ne sont que 20 % à fréquenter la Citadelle, puissent connaître le site et y revenir. Et enfin Monsieur le Maire, je clos mon propos par la question de l'accessibilité, j'en remets une couche, mais l'autre soir quand j'ai donné l'information suivante aux membres du conseil d'administration de la SEM, j'ai vu quelques sourires, intéressés bien sûr. Je leur ai dit, Monsieur le Maire, que je vous connaissais et que j'étais susceptible de faire avancer le dossier ; ouvrez Monsieur le Maire, ouvrez de grâce la commission, le groupe de travail appelé à se prononcer sur l'autre mandature, sur le travail que l'on pourrait mener sur ce problème. Mais au moins sur cette mandature prenez le temps de faire une conférence de presse avec la SEM pour expliquer votre projet, là, Monsieur le Maire, vous seriez bon !

M. LE MAIRE : Je te remercie. C'est parce que tu me connais depuis longtemps que tu sais que je suis bon d'ailleurs, mon Cher Bernard. Par rapport à ce que tu viens de dire, et je passerai la parole bien sûr à la présidente de la SEM, je crois que tes propositions sont bonnes mais il faut les faire en conseil d'administration de la SEM, ce que d'ailleurs, me semble-t-il, tu as fait. Je n'ai rien à redire sur ces propositions mais il faut savoir quand même qu'il y a un travail énorme fait par la SEM et je salue à cette occasion le travail de Joëlle SCHIRRER et de toute l'équipe de la SEM, mais aussi le personnel municipal qui travaille nombreux là-bas qui fait que ce site demeure le site le plus visité de Franche-Comté. Il y a des difficultés conjoncturelles je le disais dans l'ensemble des sites. Quant aux tarifs, je crois, de tête, et parce que je me renseigne quand même, qu'à Nancray ça doit être 7,30 € l'entrée et à la Citadelle 7,60 €. Il me semble que c'est ça, il y a 30 centimes d'euros de différence, donc tout cela est aligné. Il y a bien entendu et depuis longtemps, depuis le temps où j'ai créé la SEM de la Citadelle en 1994, des campagnes de communication communes avec Nancray, avec ce qu'on appelait à l'époque le triangle d'or, maintenant c'est le carré magique avec Peugeot, Arc-et-Senans, Nancray et la Citadelle mais tout cela existe. Quant au groupe de travail, je m'y suis engagé, c'était une de mes propositions, je respecterai ma parole. Un groupe de travail est en train d'être mis en place, je souhaite qu'y participe un membre de l'opposition administrateur de la SEM de la Citadelle, car je pense qu'il faut faire partie de la SEM de la Citadelle pour pouvoir être dans ce groupe de travail et y faire des propositions. Ce problème d'accès au site est important. Vous savez très bien que l'accès au site est difficile surtout pendant la période d'été mais ce n'est pas le seul. Nous faisons donc confiance entre autres au nouveau Directeur et chaque fois que je le vois, je ne lui donne pas une nouvelle idée, même si j'en ai beaucoup pour la Citadelle, mais je l'assure de notre soutien. M. ARBEY a été retenu par la présidente et un jury dans lequel d'ailleurs tu étais me semble-t-il, donc c'est un homme de qualité qui va faire des propositions et la Ville va l'aider. Il y a je le reconnais une grande capacité de propositions au niveau du conseil d'administration et je trouve que ça se passe plutôt bien. Je souhaiterais presque d'ailleurs que l'ambiance des conseils d'administration dans lesquels l'opposition siège on la retrouve ici au conseil municipal mais le problème c'est que là-bas, contrairement à ici, il n'y a pas de médias, il n'y a rien, donc chacun peut faire de vraies propositions.

Je rappelle simplement, parce qu'il faut aussi positiver, que la Citadelle des années 1994 c'étaient 100 000 visiteurs et depuis la création de la SEM dans les années je crois 1994 on est passé de 100 000 - 110 000 visiteurs à presque 300 000. Il y a eu l'année dernière un certain nombre de difficultés de fréquentation, mais je pense que ça va repartir et qu'effectivement ça restera le monument phare de notre région et ça, personne ne le conteste. Mais le réseau, le travail en réseau existe. Quant à l'harmonisation des tarifs, elle est déjà un peu en cours, mais il y a aussi toujours forcément une certaine concurrence. Ce qu'il faut, c'est amener les touristes à venir ici et rester une journée, ce qui par exemple réglerait les problèmes du camping de Chalezeule.

M. Bernard LAMBERT : A la suite du drame de cet été, Monsieur le Maire, en terme de sécurité et d'investissement, quelles sont les décisions qui vont être prises et en terme de calendrier, comment voyez-vous les investissements prochains ?

M. LE MAIRE : Juste une chose, par rapport au drame de cet été, il a été vérifié que l'ensemble des dispositions réglementaires avaient été respectées, voire même au-delà. Maintenant, j'ai demandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Monuments Historiques, de nous faire part de leurs préconisations et j'attends une réponse de la direction puisque j'ai vu dans la presse qu'un responsable de la DRAC avait dit que quelques aménagements, quelques filets permettraient de régler ça. J'avais cru comprendre par le passé que ce n'était pas possible, donc je pense qu'effectivement il faut que la Direction des Affaires Culturelles nous fasse des propositions. Tout ce qui pourra contribuer à renforcer la sécurité à la Citadelle sera effectivement mis en place. Je voudrais remercier le Conseil Municipal de n'avoir pas fait de cette affaire une affaire polémique, on sait très bien que ce drame-là c'est un drame terrible, tout le monde a été perturbé très gravement, j'étais sur le site avec la présidente quand les malheureuses victimes étaient encore là-bas. C'est un véritable drame, un drame comme malheureusement il en arrive dans les sites. Je rappelle que ce site, depuis qu'il est ouvert, depuis 40 ans, n'avait pas connu de drame de ce type. Bien sûr, nous prenons toutes les dispositions qu'il sera possible de prendre pour en faire en sorte que cela ne se reproduise pas, même si je pense que, et vous le savez bien, le risque zéro n'existe pas.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, j'intervenais après la remarque de Bernard LAMBERT tout à l'heure. Entre temps, il a posé cette question de la sécurité qui évidemment prend une autre tonalité et je voudrais revenir sur la question de l'accessibilité pour dire aussi que là vous n'avez pas relancé des vieux débats, ce qui contribue aussi à la sérénité des débats qu'on retrouve également au conseil municipal et pas uniquement en conseil d'administration. Je ne sais pas si la sérénité sera de mise toute la soirée, il y aura peut-être d'autres sujets qui seront moins sereins...

M. LE MAIRE : En tout cas, je suis très serein !

M. Pascal BONNET : ... au-delà de l'équipement susceptible d'être choisi un jour pour l'accessibilité...

M. LE MAIRE : Serein et documenté.

M. Pascal BONNET : Nous aussi... au-delà de l'équipement susceptible d'être choisi pour l'accessibilité, je trouve intéressant qu'on aille vers l'idée d'une commission de travail et que l'opposition y participe. Je crois qu'il y a une question de fond qui se posera quel que soit l'équipement, c'est la question du coût, coût pour la collectivité ou coût pour l'utilisateur puisqu'on dit à quel point le coût pour l'utilisateur peut freiner l'accessibilité, d'une certaine manière, donc un moyen d'accessibilité coûteux sera un surcoût éventuel soit pour l'utilisateur, soit pour la collectivité et c'est un élément qu'on sera amené à affronter.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Jean-Claude pour nous confirmer qu'il y a beaucoup de monde qui monte à la Citadelle en bus l'été.

M. Jean-Claude ROY : Je veux confirmer qu'en attendant que le groupe de travail se réunisse et fasse des propositions, il va se passer quand même un peu de temps. Or, c'est précisé dans le rapport, le tiers des visiteurs se retrouvent à la Citadelle en juillet - août et vous avez vu que la fréquentation de la navette gratuite a augmenté de 34 % en 2004 et nous avons, dans le cadre de la DSP, avec le réseau

Ginko proposé en option à la communauté d'étendre ses services à partir des vacances de Pâques, donc il y a des solutions aujourd'hui, concrètes, qui sont mises en place.

M. LE MAIRE : Parfait, comme toujours d'ailleurs.

Mme Joëlle SCHIRER : J'enchaîne sur l'accessibilité mais en deux mots. J'ai rencontré hier le directeur de la Bastille de Grenoble ainsi qu'un élu qui est président de cet équipement et élu au Conseil Régional et nous avons parlé de l'accessibilité parce qu'il avait aussi visité il y a quelques mois la Citadelle. Et il est prêt à nous apporter son concours en terme de conseil, pas autrement bien entendu, mais surtout pour nous dire ce qu'il ne faut pas faire, en particulier pour allourdir d'une façon exagérée les charges de fonctionnement. Donc ça rejoint effectivement la préoccupation de M. BONNET, c'est-à-dire qu'outre l'investissement pour un moyen d'accès quel qu'il soit, qui paiera, est-ce que ce sera l'utilisateur, est-ce que ce sera le contribuable bisontin ? Donc le débat sera très largement ouvert et je pense que c'est une réflexion qu'il faut inscrire dès le départ dans la commission de travail. Monsieur LAMBERT, vous avez parlé de la Citadelle qui grignotait 250 000 entrées ; ce terme ne m'a pas beaucoup plu parce que là on est sur un rapport de 2004 et depuis 2002, nous sommes bien au-delà de 250 000 entrées. Pour 2004, nous atteignons 275 751 entrées, ce qui n'est quand même pas négligeable pour un site de province.

Je veux bien qu'on dise aussi que l'année 2005 va être mauvaise. C'est vrai qu'on a déjà les $\frac{3}{4}$ de notre année qui est faite. Mais au regard d'autres sites, on est en bonne position. Alors je crois qu'il ne faut pas toujours vouloir progresser quand tout le monde régresse, si on se maintient, c'est déjà bien. Vous avez aussi parlé de la communication. Ce qu'on essaie de faire, au sein de la SEM, ce sont des budgets équilibrés, or on peut très vite être en sur-promesse en terme de communication. Nous avons fait des actions simples que je pourrais vous répertorier mais surtout ce qu'on ne veut pas, c'est que le visiteur, en arrivant sur le site, soit déçu. Donc le confort de nos visiteurs, l'accueil de nos visiteurs est au moins aussi important pour nous que la communication et je vous citerai l'adage africain «comment mange-t-on un éléphant ? Petit bout par petit bout». Eh bien à la Citadelle, en terme de communication, on essaie de faire petit bout par petit bout. On a déployé de l'énergie en terme de communication sur un rayon d'une heure de route pour les animations et sur un rayon d'une heure trente pour la visite de la Citadelle. Nous avons, grâce au soutien de la CAGB notamment, pu atteindre Dijon sur le budget 2004 parce que c'était un soutien qui nous était nécessaire pour accroître notre rayon de prospection. Vous avez dit qu'on avait sur le site Internet une traduction en deux langues. Pour les trois musées de la Citadelle, c'est en trois langues, le français, l'anglais, l'allemand mais s'il y avait une langue à privilégier par rapport à nos visiteurs, ce serait le néerlandais parce que les visiteurs étrangers les plus nombreux sont les Néerlandais, mais beaucoup parlent anglais, de même que les Allemands. Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que nous avons fait, en terme de communication, des dépliants sur la Franche-Comté, la Côte d'Or, l'Alsace et la Suisse. Nous avons des campagnes d'affichage 4 x 4, bus et Decaux. Nous avons des opérations boîte aux lettres, nous avons des relations presse, je ne vais pas toutes vous les énumérer, une campagne de publicité à la radio sur notamment les animations et des encarts publicitaires, participations à des foires ou salons. Mais il faut que ce budget communication reste raisonnable parmi toutes les charges qu'on a au niveau de la SEM de la Citadelle. Donc c'est notre souci.

D'autre part -je vais vous faire un petit clin d'oeil- vous nous dites que vous faites des propositions qui ne sont pas retenues, je pense que c'est notamment sur l'accessibilité. Mais en terme d'autres propositions, vous avez demandé à être associés à notre définition de notre plan d'animation. Or nous avons invité les membres de l'opposition à participer, une fois qu'on avait fait nos propositions et force est quand même de constater qu'il n'y avait pas beaucoup de participants. Bien sûr les gens travaillent mais on ne peut pas non plus mettre toutes les réunions à 21 h parce qu'il y a aussi des salariés à la SEM de la Citadelle, qui ont besoin aussi de repos. J'en terminerai en précisant qu'il y a aussi une autre forme de publicité qu'on a intégrée, c'est que nous avons sur 2005 proposé un abonnement à tous les élus de l'ensemble du Conseil Municipal, ce qui à mon avis, est plus efficace que de leur remettre un dossier Citadelle... Tout le monde n'est pas forcément monté à la Citadelle mais on essaie de sensibiliser les élus, nos partenaires ainsi que l'ensemble des Bisontins.

M. LE MAIRE : Il y a un autre proverbe africain qu'on met apparemment en application ce soir ; les Africains disent : «vous, vous avez la montre, nous on a le temps», on a le temps et il ne reste plus que 73 rapports à examiner parmi lesquels il y a des sujets importants que j'aimerais bien qu'on traite avant 2 heures du matin, là on est parti sur minuit voire 1 h ou 2 h du matin.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais saluer le travail que fait la Citadelle à propos de la biodiversité, entre autres par rapport au colloque sur la primatologie qui a eu lieu récemment et je suis d'autant plus surpris que Joëlle SCHIRRER nous donne la recette pour manger les éléphants !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. DAHOUI, M. LIME, Mme SCHIRRER, M. DUMONT, M. JOSSE, Mme CASENOVE, M. LAMBERT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.